Recherches archéologiques sur le *castrum* de Montmayeur (Savoie)

Jean-Michel Poisson

Dans l'histoire médiévale de la Savoie, la seigneurie de Montmayeur tient une place éminente, du fait du rôle joué par plusieurs membres de ce lignage, au plan militaire, politique et diplomatique auprès des princes, entre le milieu du XIVe siècle et la fin du XVe. Cette famille d'officiers comtaux accède en effet à cette époque à de hautes charges : membres du conseil, maréchaux, ambassadeurs. Tout en continuant à exercer fréquemment, comme les cadets, des charges de châtelains, les aînés du lignage font partie alors des nobles les plus proches du prince, dont ils reçoivent de grands honneurs : membres de l'ordre du Collier, gardiens de l'Anneau de Saint-Maurice[1]. Pourtant, la seigneurie érigée en comté en 1449 ne comprenait que trois paroisses : Montmayeur, Villard-Sallet et Moustiers-La Trinité, situées dans la vallée du Gelon, à l'Est de Chambéry. Les études régionales, déjà anciennes, menées notamment par l'historien savoyard Félix Bernard, méritaient d'être renouvelées[2]. Les recherches archéologiques menées sur le site entre 1992 et 1998 ont permis de rouvrir et de compléter le dossier, en éclairant l'histoire de la seigneurie à partir du XIIe siècle[3].

Le site nommé "Les Tours de Montmayeur" (commune de Villard-Sallet, Savoie) occupe une position remarquable sur la crête du mont Raillant (altitude : 800 m) séparant les vallées du Gelon et du Coisin. Il est en relation avec un axe de communication qui reliait Lyon à l'Italie, par le mont Cenis : depuis Grenoble par la vallée de l'Isère, puis les vallées du Bréda et du Gelon et celle de l'Arc. C'est une ancienne voie romaine de crête matérialisée par deux églises médiévales : celle du *castrum*, dédiée à saint Julien, et plus loin au nord, celle de saint Michel. Le site est en position de contrôle direct et de la voie et des deux vallées[4]. À l'origine, il semble s'agir d'une fortification comtale : en effet, la première mention du site est contenue dans un acte de 1173 qui énumère les biens devant faire partie de la dot d'Alix, fille du comte de Savoie Humbert II pour son mariage projeté avec Jean sans Terre, fils du roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt[5]. On connaît suffisamment bien l'intérêt de la maison de Savoie pour les axes routiers de franchissement des Alpes, ainsi que sa politique d'alliance avec la couronne d'Angleterre, pour qu'il soit inutile d'y insister.

L'ensemble des vestiges qui composent le *castrum* s'étend sur une plate-forme allongée, orientée nord-est/sud-ouest, longue de 250 m et large de 30 à 50 m, bordée de tous côtés par des parois abruptes. Cette aire présente un relief mouvementé et un ensemble de vestiges de maçonnerie. La présence de deux grandes tours, seuls vestiges visibles avant les fouilles, et le choix d'un perchement sur une éminence bien défendue naturellement indiquent clairement la fonction défensive de l'établissement. De là, on jouit, même aujourd'hui malgré la présence d'un couvert forestier assez dense, d'une vue dégagée, surtout vers le nord, jusqu'à Châteauneuf-sur-Isère. L'accès se fait à présent par le nord, mais la présence d'une chaussée aménagée conduisant depuis le flanc ouest jusque dans la partie centrale du site permet de le localiser au sud-ouest pour les périodes anciennes. À l'extrémité nord[6], point culminant de la crête, une éminence supporte l'ensemble castral comportant un donjon carré et plusieurs bâtiments associés. Cette partie du site, de forme triangulaire, est séparée du reste de la plate-forme par une dénivellation marquée.

1. Castelnuovo 1994.
2. Bernard 1944, 9-18 et 67-76 ; Bernard 1933 ; Bernard 1931.
3. Fouilles archéologiques programmées, menées de 1992 à 1998 au lieu-dit "Les Tours de Montmayeur", commune de Villard-Sallet (Savoie) par l'auteur, assisté de V. Bastard, C. Cercy et C. Duguy et une équipe d'étudiants. Cf. Poisson 1996.
4. Poisson 2012.
5. Wurstenberger 1856-1858.
6. Pour des raisons de commodité, on a décalé dans le texte le nord "archéologique" de 45° vers l'est par rapport au nord géographique.

– *Espace et territoire au Moyen Âge, p. 369 à 384*

Vers le sud, la partie centrale du site, presque plane, est partagée en deux, dans le sens longitudinal, de part et d'autre d'un chemin. À l'est, c'est un enclos rectangulaire à la surface uniforme, bordé par un muret en pierres sèches, et une structure maçonnée qui a été identifiée lors de la fouille comme l'église ; à l'ouest, c'est un ensemble de vestiges de constructions alignées (au moins cinq bâtiments sont décelables, dont deux ont été fouillés). Ces édifices construits en moellons liés de terre appartiennent à des maisons rustiques, sans doute disposées le long d'une rue, marquant la présence d'un ancien quartier d'habitations. L'ensemble de la plateforme est entouré par les restes d'une enceinte de pierre dont les vestiges sont visibles par endroits. Plus au sud, le relief s'accentue : le site présente une éminence à deux bosses hautes respectivement de 7 et 8 m par rapport à la zone précédente. La bosse septentrionale présente un plan presque rectangulaire : il s'agit sans doute d'un vaste bâtiment maçonné. Quant à celle du sud, informe, elle semble naturelle à première vue.

L'extrémité méridionale du site présente les mêmes caractéristiques qu'au nord : elle est isolée par un fossé artificiel de 2 m de profondeur et porte une tour carrée, établie sur une plateforme quadrangulaire maçonnée dont les traces sont visibles à l'est, au sud et à l'ouest (fig. 1). Cet édifice mesure 8,75 m de côté et est construit en appareil irrégulier de moellons de schiste local liés de mortier de chaux (épaisseur : 1,90 m) ; les angles sont appareillés en besace avec de longs blocs de schiste. La paroi ouest présente une porte d'accès au rez-de-chaussée, large de 1,05 m, couverte d'un arc en plein cintre en plaquettes de schiste, et au deuxième niveau, contre l'angle sud-ouest, une porte large de 1,10 m, couverte d'un linteau droit monolithe à l'extérieur et d'un arc en plein cintre à l'intérieur, qui devait communiquer avec le chemin de ronde de la courtine. La paroi nord présente trois ouvertures : au premier niveau une baie centrale horizontale appareillée en grès avec chanfrein, et au second niveau deux baies de même type, mais verticales. La paroi sud présente au deuxième niveau une porte contre l'angle sud-est du bâtiment, large de 0,85 m et couverte à l'extérieur d'un linteau droit monolithe et à l'intérieur d'un arc en plein-cintre, avec feuillure et barre de fermeture. Elle devait communiquer avec un balcon de bois dont les ancrages sont visibles dans le parement. Enfin, la paroi est, aveugle, présente les traces d'une toiture en bâtière asymétrique correspondant à un bâtiment qui lui était accolé. La partie sommitale, assez ruinée, présente cependant des traces qui permettent de reconstituer un parapet dissimulant une toiture en bâtière dont les pignons, au nord et au sud étaient percés (au moins au sud) d'un jour rectangulaire[7].

Fig. 1. La tour nord, du sud.

7. Observations effectuées avant la restauration de 1998.

L'intérieur comporte trois niveaux dont les planchers reposaient sur des ressauts de la maçonnerie. Seul le second niveau présente plusieurs aménagements : des traces d'enduit sur les parois, ainsi que les restes d'une cheminée sur la paroi sud, entre deux fenêtres largement ébrasées. Elle se compose de deux piliers engagés en molasse qui supportaient une hotte de pierre ; le conduit est engagé dans le mur. Cet espace montre des traces d'incendie. Cet édifice présente des caractéristiques défensives modestes (épaisseur des murs, rareté des ouvertures, communication avec la courtine), et sans doute limitées à la fonction de défendre l'accès au site, aménagé en contrebas de la tour, à l'ouest. En revanche, la fonction résidentielle est indéniable : accès au rez-de-chaussée, fenêtres, balcon extérieur (ou peut-être latrine) et, à l'intérieur, enduit sur les murs et cheminée. Il comportait une pièce principale d'habitation avec au-dessous une pièce de service et au-dessus un comble. Le bâtiment qui lui était accolé, à l'est, sans communication interne, devait être une annexe.

L'enquête archéologique a d'abord concerné la zone castrale nord, où l'édifice majeur est une tour carrée de 7,60 m de côté et haute de 19,63 m (hauteur originelle attestée par les restes d'un crénelage). Les murs, épais à la base de 1,90 m, présentent un appareil régulier de blocs de schiste local équarris et liés de mortier de chaux. La mise en œuvre de la maçonnerie est soignée : assises régulières, angles assemblés en besace, chaînages horizontaux visibles sur le parement. Si les arêtes du troisième niveau font partie de la construction primitive, la face du mur a dû être reconstruite, car l'appareil est différent et les pierres employées sont moins blanches.

Sur une hauteur correspondant aux deux premiers niveaux, sont présentes sur chaque face trois séries verticales de trous de boulins traversants (espacement vertical : 1,00 m ; horizontal : 1,50 m). Chaque ligne horizontale est composée d'un trou central perpendiculaire au mur et deux trous latéraux, proches des angles, et dont le conduit est pratiqué en oblique. La paroi nord est percée au deuxième niveau d'une porte d'accès, près de l'angle sud-est. Large de 1,02 m et haute de 1,90 m, elle est couverte d'un arc en plein cintre réalisé avec des claveaux de tuf, avec un arrière-linteau fait de deux plateaux de chêne épais de 0,06 m[8]. Les piédroits sont appareillés en tuf avec une feuillure et des logements carrés destinés à recevoir une barre de fermeture, à 0,80 m du sol. La paroi est percée au troisième niveau, au centre, d'un jour rectangulaire, appareillé à l'extérieur en tuf avec un arrière linteau composé de deux plateaux de chêne présentant des mortaises attestant d'un réemploi[9].

La paroi ouest présente la trace d'un toit en appentis dont la pente descend d'ouest en est, presque à la limite entre les deux premiers niveaux. Il est possible d'apercevoir les trous des pannes qui supportaient ce toit et une saignée pratiquée dans le parement du mur qui n'atteint pas les deux arêtes de la tour. Elle était destinée à recevoir le toit d'un bâtiment dont les vestiges étaient encore visibles en surface avant la fouille.

Le sommet de l'édifice est couronné par les restes d'un crénelage comportant des merlons d'angles larges et trois créneaux étroits sur chaque face, avec des traces de comblement maçonné[10]. L'intérieur est organisé en quatre niveaux séparés par des ressauts de maçonnerie (les rétrécissements successifs amènent l'épaisseur à 1,21 m au sommet). Le premier niveau est une basse fosse aveugle haute de 6,50 m, qui devait être accessible par une trappe pratiquée dans le plafond. Le deuxième est une pièce de 5,68 m de haut où se trouvent la porte et la fenêtre, largement ébrasée vers l'intérieur et placée en hauteur en contact avec le plafond. Sur la paroi ouest, des traces de feu en partie basse, associées à la présence d'un orifice carré dans le mur est, plus large qu'un trou de boulin et présentant des traces de suie, font penser à un âtre. Sans doute s'agit-il des restes d'une cheminée rudimentaire dont la hotte était réalisée en matériaux légers. Le troisième niveau est aveugle et présente à mi-hauteur un ressaut supplémentaire de la maçonnerie qui trahit une surélévation de l'édifice. Le quatrième niveau est constitué par l'empreinte d'une plateforme sommitale, qui devait être constituée d'une terrasse sur plancher, installée sur le ressaut de la maçonnerie à la base du crénelage, et laissant une "pansière" de 0,58 m de haut.

Il s'agit à l'évidence d'un bâtiment destiné essentiellement à la défense et au contrôle visuel. En témoignent la forme générale, l'épaisseur des murs, le très faible nombre des ouvertures, ainsi que la porte d'accès placée en hauteur, à 7,50 m du sol extérieur. Cette dernière ne pouvait pas communiquer avec le chemin de ronde d'une courtine, dont la présence n'est pas attestée dans le secteur, ni au sol, ni sous forme de trace sur le parement de la tour. Il faut donc penser qu'un escalier

8. Avant la restauration, les piédroits supportaient des restes de voussoirs de tuf dont la courbure a permis la reconstitution d'un arc en plein cintre.

9. Les éléments de bois présents dans la maçonnerie (porte et fenêtre) n'ont pu faire l'objet d'une datation dendrochronologique à cause de leur faible épaisseur.

10. Le crénelage apparaît encore plus nettement qu'aujourd'hui sur des photos du début du XX^e^ siècle.

de bois, peut-être amovible, était placé contre la paroi nord de la tour : deux orifices, à la base du seuil de la porte, ont pu servir d'ancrage à une plateforme d'accès. Au sud de l'ouverture, au niveau du piédroit et du départ de l'arc, une pierre de parement est creusée pour recevoir une contrefiche de bois qui devait supporter un auvent ou une poulie pour remonter l'escalier. Cependant, la hauteur importante et la faible largeur de la façade ont dû imposer à cet escalier de faire retour vers le sud au-delà de l'angle nord-ouest de la tour. La défense active était assurée seulement par la plateforme sommitale crénelée : en effet, aucune ouverture de tir n'est présente, et la baie ouverte à l'est est uniquement destinée à l'éclairage et ne peut être utilisée comme meurtrière. L'habitabilité est ici réduite au minimum : une pièce au deuxième niveau, d'une surface de 10 m², à l'aménagement rudimentaire. La fonctionnalité des autres volumes est sans doute celle de réserves. À l'origine, cette tour, conçue pour être un bâtiment unique et isolé, et dont la protection était renforcée par sa position sur le point culminant du site devait avoir une fonction de donjon.

L'analyse architecturale et la fouille ont montré que l'édifice a subi des modifications postérieurement à sa construction et à sa première utilisation. Contre la paroi nord a été adossé un bâtiment comportant seulement un rez-de-chaussée et couvert d'un toit en appentis au versant orienté à l'est, ainsi qu'en témoigne la saignée oblique pratiquée dans le parement nord de la tour. Le niveau supérieur a fait l'objet d'une réfection ou d'une surélévation comme en témoigne un changement dans l'appareil et la disposition des trous de boulins. Enfin, la tour, couverte à l'origine d'une terrasse crénelée, reçut dans un second temps une toiture de lauzes de schiste, les créneaux ayant été obstrués.

Les références documentaires renvoient au XII^e siècle pour la première mention du site. En ce qui concerne les caractères architecturaux, on remarquera d'une part la régularité de l'appareil et d'autre part la présence d'arcs en plein cintre pour les ouvertures, éléments qui ne sont pas incompatibles avec cette datation. Le mobilier archéologique présent dans les couches d'occupation appartient à la période médiévale, et plus particulièrement au XIV^e siècle, pour les éléments les plus caractéristiques (boucle de ceinture, trompes d'appel). On en déduira que le château, construit au XII^e siècle, a été occupé, dans sa forme initiale, jusqu'à la fin du XIV^e. Les modifications de structures, postérieures au Moyen Âge, témoignent d'un changement de fonctions, la résidence prenant le pas sur la défense. Le mobilier permet de situer ces transformations au XVI^e siècle. Enfin l'abandon doit être de peu postérieur à cette époque, étant donnée l'absence de mobilier plus tardif.

À l'ouest du donjon, la fouille a mis au jour un ensemble de bâtiments construits en moellons de schiste liés de mortier de chaux, composé d'un vaste quadrilatère comportant une grande salle à l'ouest et deux petites à l'est (fig. 2). On dénote cependant des différences notables dans la mise en œuvre, qui correspondent à des époques diverses. La tour, on l'a dit, est édifiée en blocs réguliers comprenant parfois des boutisses de grande taille, avec des chaînages d'angles en besace. Cela semble être le cas également du bâtiment rectangulaire, au moins dans sa partie occidentale. Les murs de ce bâtiment ne sont pas tous chaînés ; c'est le cas notamment des murs nord et sud qui s'appuient sur ceux qui délimitent la pièce ouest. Ces murs sont également construits différemment des autres ; plus étroits (0,75, 0,80 et 0,90 m contre 1,90 et 1,00 m), ils sont édifiés en moellons de taille variable et grossièrement équarris. Plusieurs ouvertures sont aménagées : dans la partie nord du mur qui sépare les deux pièces, et dans le mur sud. De plus, les deux coups de sabre observés dans le mur nord, attestent de l'existence probable d'une porte à cet endroit, obturée dans un second temps par l'installation du mur.

La pièce présente un sol construit en mortier de chaux, et ses murs devaient également être revêtus d'un enduit, décoré de peintures de couleurs, dont de nombreux fragments ont été retrouvés dans la couche de destruction. Le toit nous est connu dans sa forme et son matériau. La trace du rampant du toit est en effet conservée dans le parement ouest de la tour qui présente une engravure remplie de fragments de lauzes, attestant sa présence et sa forme : c'est une toiture en appentis dont le faîte est à 7,27 m du sol intérieur, ce qui laisse supposer la présence d'un comble. Le matériau de couverture était la lauze, dont de nombreuses poches ont été rencontrées dans la couche de destruction.

Sous le sol de mortier (dernier état du bâtiment) ont été rencontrées plusieurs structures fragmentaires associées : un trou de poteau de forme circulaire, recoupé par l'établissement du mur sud, et une couche de terre brûlée et rubéfiée accompagnée de bois brûlé. L'ensemble repose directement sur le remblai d'argile jaune. Les murs, dont la fouille n'a pas atteint la base, sont installés dans le remblai jaune qui a lui-même été entaillé pour la construction de la tour.

Le bâtiment quadrangulaire (A.II) succède à la tour (fig. 3). C'est un vaste espace orienté nord/sud, clos de murs épais (1,05 m en moyenne), mesurant 10,80 x 8 m dans œuvre. La construction en moellons irréguliers liés au mortier de chaux est appareillée en "arêtes de poisson". Elle est installée en contrebas du donjon, sur le rocher, dont les irrégularités

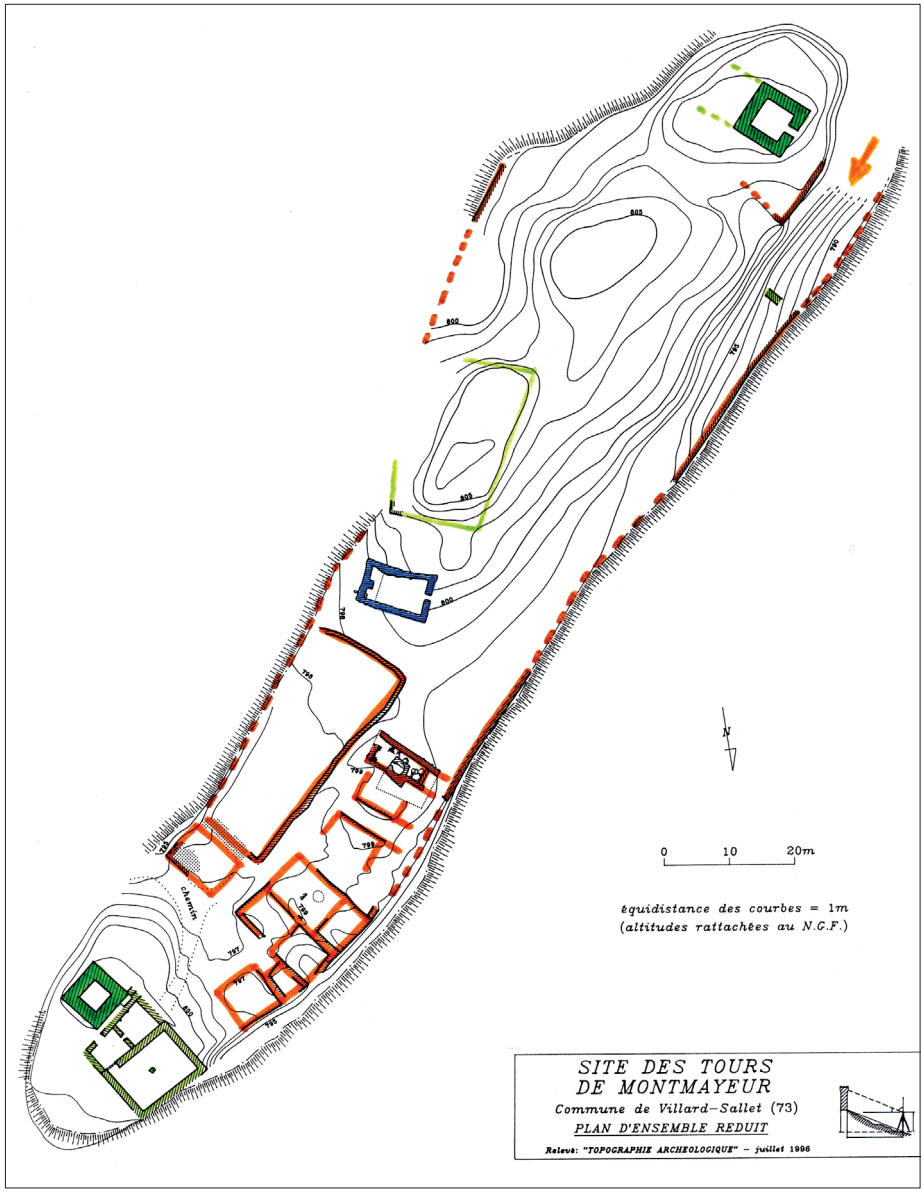

Fig. 2. Plan général du site.

Fig. 3. Aula, du sud.

ont dû être aplanies à cet effet. Sa façade orientale est séparée de la tour par une sorte de cour, ensuite par le bâtiment intermédiaire A.III/A.IV. Le mur gouttereau ouest, en revanche, domine l'à-pic du ravin.

Une porte soigneusement appareillée est ménagée dans la partie nord du mur oriental: large de 1,70 m, elle comporte deux feuillures dans lesquelles sont creusés deux trous servant à glisser une barre de fermeture. Dans cette porte, deux gonds en fer ont été retrouvés à leur place d'origine. Une rampe d'accès en pente douce a été creusée dans le rocher afin d'accéder au sol de cette pièce. Celui-ci contient en son centre un bloc de maçonnerie quadrangulaire fondé dans le substrat, destiné à recevoir un dé de pierre, base d'un pilier de bois supportant le plancher d'un niveau supérieur. Le mur sud, le mieux conservé, accuse une hauteur de 3 mètres, aucune trace d'ancrage de plancher, aucun départ de ressaut n'ayant été observé, on suppose que la hauteur sous plafond de cette pièce atteignait 3,50 m.

Le second niveau concentrait tous les éléments de confort ; un jambage de cheminée et une console en pierre de taille ont en effet été retrouvés dans les couches de démolition du bâtiment, alors qu'aucune trace d'un tel aménagement n'apparaissait au premier niveau. En outre, un enduit peint jaune à décor rouge recouvrait les murs de ce premier étage. L'accès ne semble pas avoir été direct, compte tenu de la présence d'un bâtiment intermédiaire entre cette construction et la tour. Il fallait donc passer par le premier niveau et monter un escalier, probablement en bois. Peu de mobilier a été retrouvé dans ce bâtiment A.II, sinon deux monnaies médiévales posées sur le second sol d'occupation du premier niveau. Les caractéristiques de ce bâtiment, notamment son aspect résidentiel, laissent penser qu'il s'agit de l'*aula* seigneuriale, qui avec le donjon, appartient aux éléments constitutifs du château.

Dans un second temps, un mur a été bâti entre la tour et la salle seigneuriale, côté sud, dominant le talus. Ce mur 53, épais de 85 cm, en moyenne, permet de créer une sorte de cour dans cet espace. La communication avec le reste du site est assurée par une porte plutôt étroite, ménagée à l'est. Une saignée oblique pratiquée dans le parement nord de la tour correspondrait à la toiture en appentis de cette cour. La hauteur de cette saignée (7,27 m du sol) suppose l'existence d'un comble. Par la suite, le mur 56, parallèle au parement nord de la tour, vient se ficher dans la porte du mur 53, séparé de la tour par un "vide" de 80 cm. Dès lors, l'espace change de vocation ; à ce moment est construit un bâtiment intermédiaire, de forme trapézoïdale. Ce bâtiment est séparé en deux par un mur de refend, large de 65 cm, percé d'une porte étroite en son milieu. Les deux pièces sont de dimensions inégales ; A.III, au sud, a une superficie de 24 m², tandis qu'A.lV, sorte d'antichambre de la salle seigneuriale est plus restreinte (21 m²). Les murs de la pièce A.III sont recouverts d'un crépi lié à un sol de mortier, scellant un niveau d'incendie. La chronologie de construction s'établit ainsi.

État 1 : édification de la tour et création d'une terrasse artificielle. La tour s'installe préalablement à toute autre structure maçonnée sur le site. Est-ce immédiatement après la construction de la tour ou après un laps de temps impossible à déterminer faute de mobilier, qu'une "terrasse" est aménagée sur ce mamelon ? Toujours est-il qu'un remblai de nivellement argileux vert, très compact, est répandu sur une partie du site, en A.III, précisément là où le niveau d'argile jaune semble disparaître. En A.IV, où l'argile jaune semble couvrir une bonne partie de la surface tout en présentant un net pendage vers l'ouest, deux remblais permettent de créer une surface à peu près plane. Ces deux remblais, l'un et l'autre très hétérogènes, pourraient n'en constituer qu'un seul.

Sur l'ensemble de ces remblais de nivellement, mais pas sur la totalité de la superficie des pièces A.III et A.IV, on a disposé une couche d'argile orangée extrêmement compacte, épaisse de cinq à sept centimètres. L'antériorité de cette couche sur l'*aula* ne fait aucun doute, puisque la tranchée de fondation de ce bâtiment apparaît à ce niveau. Elle permet de constituer une preuve matérielle de la relation d'antério-postérité de la tour sur la salle.

État 2 : construction de la salle seigneuriale. La construction de l'*aula* vient perturber l'ensemble des remblais de nivellement mis en œuvre antérieurement. Il est plausible que l'on ait retiré une partie de la couche d'argile jaune, qui s'interrompt brutalement au niveau du mur 41 et, logiquement, une partie des remblais de nivellement disposés là afin de compenser son pendage. La différence entre la surface de l'argile jaune et le rocher atteint ainsi 1,60 m. Ce constat permet de démontrer que l'aménagement de la salle A.II s'est effectué en partie au détriment de la "terrasse" de l'état 1.

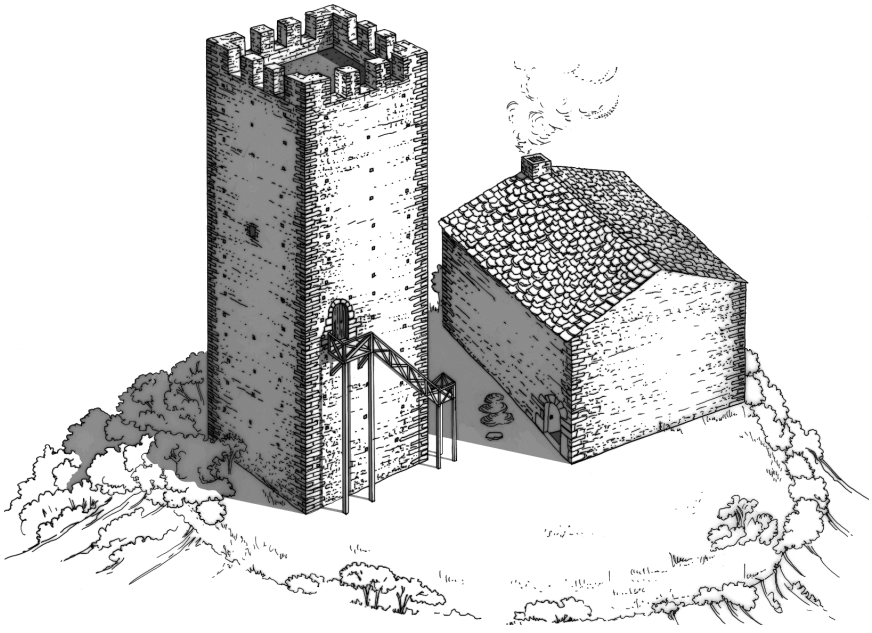

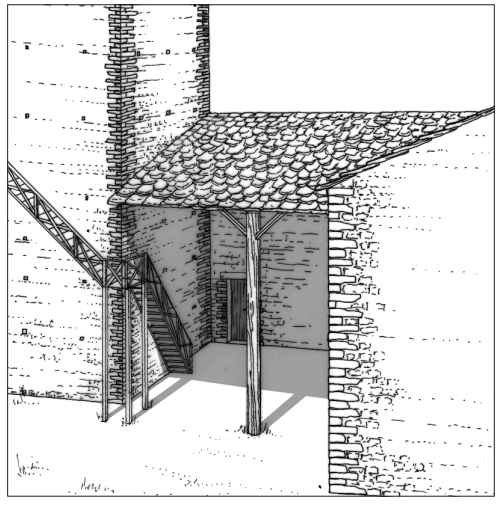

Fig. 4. Zone castrale : reconstitutions des phases 1, 2 et 3 (dessins : M. Baudrand).

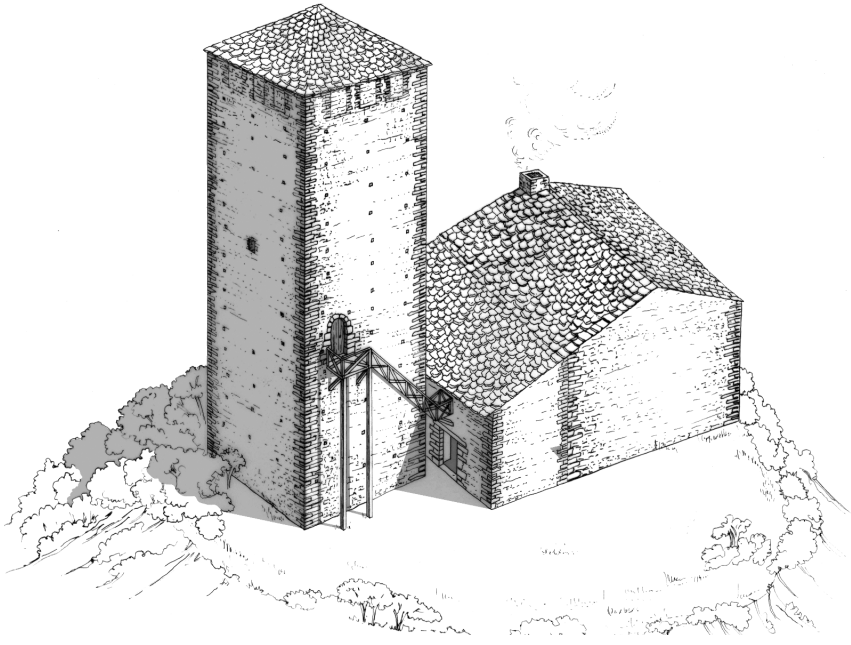

Les fosses comprennent un mobilier relativement important : notamment des clous, des éléments métalliques, de la céramique, dont un morceau de bord de céramique glaçurée par aspersion datée du XIVe siècle. Un autre fragment datant permet de corroborer ce *terminus post quem* ; il s'agit d'un morceau de verre à boire à liseré bleu découvert dans la fosse, et daté également du XIVe siècle. Ainsi, le remplissage de ces fosses s'opère dans le courant du XIVe siècle avec des matériaux de démolition mêlés de terre. La fosse-silo peut également appartenir à cet état. Elle est creusée dans le niveau d'argile orange au niveau de son ouverture, puis dans le remblai. Son attribution est due à son profil "en cloche", qui caractérise une partie des silos excavés de l'époque médiévale. Son diamètre d'ouverture est de 0,94 m, contre 1,20 au fond, pour une profondeur totale de 1,11 m. Cette fosse a été comblée en deux temps : immédiatement après son abandon, par un sédiment très sombre, noir, cendreux, riche en faune. La teneur en charbons et en cendres de ce remplissage augmentait à mesure qu'on progressait vers le fond. Ainsi, la fosse aurait pu servir pendant un temps bref de dépotoir, dans lequel on se débarrassait de déchets culinaires, et des rejets d'un foyer domestique. Ce niveau est scellé par une dalle de schiste d'une épaisseur de 0,08 m, interprétée comme le couvercle du silo effondré, en même temps que les parois. Le remplissage supérieur est plus hétérogène, meuble, moins riche en mobilier. Il fonctionne donc dans une période comprise entre l'installation de la salle et la construction du mur sud (fig. 4-1).

L'état 2 se caractérise donc par l'aménagement de la salle seigneuriale en contrebas de la tour, tandis que des séries de fosses sont creusées puis remblayées dans l'espace ouvert entre la tour et la salle. Le *terminus ante quem* de l'installation de l'*aula* est le XIVe siècle. Un silo correspondant à cet état est creusé dans l'espace laissé libre entre la tour et le bâtiment résidentiel. Son fonctionnement semble bref ; il sert de dépotoir avant même que ses parois ne s'effondrent. Rapidement inutilisable, il est remblayé avant d'être recoupé par une autre structure en creux.

État 3 : aménagement d'une cour fermée et en partie couverte. La construction du mur 53 intervient postérieurement à la série de fosses. Ce mur a été fondé dans le remplissage de ces fosses, et sa tranchée comblée avec ce même remplissage. Il clôt l'espace entre la salle et la tour et présente une porte qui permettait de rallier le village et l'église.

La trace de toit sur le parement ouest de la tour correspond à ce mur : on aurait donc une sorte de cour, fermée par un haut mur au sud, couverte par un toit en appentis. Les trous de poteau fonctionneraient avec cet état. Ainsi, le toit en appentis serait une sorte d'auvent couvrant non pas un bâtiment, mais une partie de la cour. Le niveau de sol de cet état serait la surface des remblais au sud, et celle de l'argile orangée au nord (fig. 4-2).

État 4 : construction et remaniements du bâtiment intermédiaire. Le quatrième état est celui de l'aménagement du bâtiment intermédiaire ; il correspond à la construction du mur 56 qui vient obturer en partie la porte percée dans le mur 53. C'est alors qu'un "couloir" est ménagé entre le nouveau bâtiment et la tour. La pièce ainsi créée est trapézoïdale ; on y accède par une porte, large de 1,85 m environ. Dans un premier temps, l'espace est partagé en deux parties inégales. Une structure pouvant correspondre à un solin de cloison a en effet été retrouvée, associée à un trou de poteau. L'ensemble se compose de blocs de schiste d'un module relativement régulier, qui se développent de manière linéaire selon un axe est/ouest. Un solin bâti en arêtes de poisson, lié d'argile, d'une largeur de 0,60 m environ supportait une cloison en matériaux légers, et était soutenu par un poteau de bois quadrangulaire, situé contre le mur 56. Cette cloison implique un réduit aveugle (?) au sud, auquel on accédait par une porte ménagée à l'ouest.

Cette organisation fut ensuite bouleversée. Le solin est démonté, on dispose sur lui un remblai argileux ocre jaune qui contient un peu de faune, et deux tessons de céramique résiduelle : un fragment de *tegula*, un autre de céramique grise datée du XIIe siècle. À ce moment est construit le mur de refend, qui est à la fois fondé dans les remplissages de fosses à l'ouest et dans le niveau d'argile orange. Ce mur d'une épaisseur de 0,65 m est percé d'un seuil étroit en son centre. La présence d'une dalle de schiste, utilisée comme plaque foyère, associée à différents niveaux rubéfiés ou cendreux scellant la tranchée de fondation du mur de refend, devant ce seuil laisse supposer que le bâtiment supportait un étage planchéié.

Ainsi, le bâtiment intermédiaire a contenu un étage, ou un comble aménagé, qu'un incendie a partiellement détruit. Les marques du feu sont visibles dans la rubéfaction du niveau de sol de cet état (la surface de l'argile orange) dans A.III surtout, mais également dans A.IV. En A.III, des fragments de bois carbonisés ont été emprisonnés par une couche de cendres et un niveau très compact d'argile rubéfiée d'une couleur rouge vif. Cette argile rubéfiée pourrait constituer la

marque d'un sol de terre disposé à l'étage, et en partie effondré lors de l'incendie. Après l'incendie, les gravats sont retirés, la surface nivelée. Un sol de mortier recouvre l'ensemble de la pièce A.III, tandis les murs sont recouverts d'un crépi. La pièce A.III est donc la mieux aménagée du bâtiment intermédiaire : peut-être s'agissait-il d'une cuisine. La pièce A.IV reste une sorte d'antichambre pour accéder à l'*aula*, nettement moins soignée que sa voisine, dont le caractère résidentiel ne fait plus aucun doute (fig. 4-3).

État 5 : abandon et destruction des bâtiments résidentiels. On ignore combien de temps le bâtiment intermédiaire fit fonction d'habitation. Des niveaux d'abandon ont été remarqués dans les deux pièces. Ils se caractérisent le plus souvent par une terre brune mêlée de matériaux de construction Dans la pièce A.III, des pans entiers de crépi se sont brisés en tombant au sol ; ils proviennent du revêtement disposé sur le parement du mur 41 et recouvrent partiellement un niveau hétérogène, partiellement rubéfié. La fouille a pu mettre en évidence des traces de réoccupation ponctuelle sur ces niveaux d'abandon, alors que le bâtiment n'était plus habité. Des niveaux rubéfiés ont été retrouvés, correspondant à des traces de feu sur le parement.

Les traces de rubéfaction mises au jour concernent la pièce A.IV. Elles sont le témoignage de l'allumage de feux dans un bâtiment en partie ruiné, non pas du fait de ses habitants, mais du fait de personnes fréquentant les lieux pour des raisons diverses. Ces réutilisations d'un bâtiment abandonné précèdent de peu sa destruction proprement dite. Le toit s'effondre en premier lieu, puis les murs achèvent de se dégrader. Le processus est lent, aussi les matériaux issus de la démolition sont-ils mêlés à de la terre humique. Les couches de destruction de la toiture se situent sous les couches de destruction des murs. Par déduction, l'abandon du bâtiment est placé dans le courant du XVI^e^ siècle, comme pour le reste du site.

L'ensemble de ces informations nous permet de comprendre que cette zone intermédiaire entre la salle et la tour a constitué un espace à la vocation mouvante, successivement cour, appentis, puis bâtiment d'habitation. L'évolution de cet espace doit correspondre aux besoins ressentis dans ce secteur. La tour ne présente pas de confort, c'est un élément de défense, conçu comme un réduit, comme un instrument de surveillance. Construire un bâtiment plus conforme aux normes de vie seigneuriale devenait une nécessité. L'étage du bâtiment A.II est ainsi pourvu d'éléments de confort remarquables, tels qu'une cheminée monumentale. Le souci de décor est traduit par la présence d'un enduit peint en jaune et rouge.

La fouille réalisée dans la tour montre que la plupart du mobilier recueilli date du XIV^e^ siècle. Or, on sait que l'aménagement du bâtiment intermédiaire est postérieur à cette période. On peut dès lors supposer que jusqu'au XIV^e^ siècle l'ensemble castral était encore utilisé. L'évolution de cette bâtisse intermédiaire montre en outre un certain souci de gagner de l'espace habitable. Il paraît évident en effet que seule la pièce sud ait pu être habitée réellement, l'autre se situant en plein passage vers la salle. Après l'incendie qui en détruisit une partie, le chaulage des parois et du sol de A.III témoigne d'un souci d'assainissement et de confort. Toutefois, le mobilier en relation avec cette amélioration du cadre de vie des habitants de ce château fait défaut.

Le château est sans doute déjà en place au XII^e^ siècle ; c'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la mention de *Mons Maior* dans l'acte de 1173, qui doit se référer à quelque chose de plus important qu'un simple lieu. Quoi qu'il en soit, au début du XIII^e^ siècle. il est qualifié de *castellum* dans une charte[11]. Il a, à ce moment, comme détenteur un lignage aristocratique, branche de la famille de Theis, qui prend le nom de Montmayeur à cette époque[12]. Cette famille, mentionnée dans les années 1220 en la personne de Hugues de Montmayeur, *dominus*, doit avoir été placée par le comte de Savoie comme châtelains à la charnière entre le XII^e^ et le XIII^e^ siècle[13].

L'association d'un site fort et de deux églises fait envisager un lieu peuplé et peut-être même aggloméré dès le XII^e^ siècle. La branche aînée du lignage réside rarement sur ses terres : chargés de nombreuses missions diplomatiques et militaires en Europe, les Montmayeur sont sans doute peu présents sur place. En revanche, plusieurs membres de la famille, des branches cadettes ou alliées, s'installent volontiers dans des maisons fortes érigées dans le mandement : à Villard-Sallet à La Trinité (Putteville), à La_Charrière ; une autre maison forte, La Bithieu. Sur le site de Montmayeur même

11. Acte en faveur des chartreux de Saint-Hugon passé en 1212 *in castello Montismajoris*. Burnier 1869.
12. 1213 : Amédée de Montmayeur, fils (?) de Guigue de Theis (Cartulaire de St Hugon n°246). Cf. Ducourthial.
13. Cartulaire de St Hugon doc. 118.

existent, indépendamment du château, des maisons nobles : celle de Aymon de Montmayeur en 1274 et 1313, celle de Jean de Montmayeur en 1408, et celle de Jacques de Vilette époux de Catherine de Montmayeur en 1420[14]. Les seigneurs puis comtes de Montmayeur délaissent, dans le courant du XIVe siècle, leur château situé sur la crête du mont Raillant au profit d'une installation à Villard-Sallet, dans la vallée.

Jacques de Montmayeur étant mort sans enfant en 1487, la seigneurie échoit à la famille de Miolans, puis à une autre branche de Montmayeur, mais le château n'est plus utilisé, et se dégrade, ainsi que l'indiquent les mentions *Muraille d'une tour* (1415), *Les tours de ce comté ne sont ni fortes ni de grande deffense* (1523), *Maison et tour forte de Montmayeur réduite en mazures* (1700). La population a dû quitter progressivement le site haut au cours du Moyen Âge, les nécessités de la défense s'étant réduites.

Dans la partie centrale du site, la fouille s'est intéressée à un bâtiment quadrangulaire reconnu comme une église. On sait qu'au Moyen Âge, Montmayeur comprenait deux églises : Saint-Julien (*ecclesia sancti Iuliani de Monte Maiori*), église paroissiale, mentionnée en 1191[15], et Saint-Michel, située à 2 km au nord sur la route de crête, mentionnée en 1129 et 1151[16]. Le relevé topographique avait mis en évidence la présence d'une construction située dans la partie centrale de la crête sur laquelle est implanté le site. Seul l'angle nord-ouest de l'édifice était alors visible, mais son orientation, est-ouest, ainsi que l'utilisation, aujourd'hui encore, du vocable "cimetière Saint-Julien" pour désigner la parcelle de terrain située directement au nord, laissait présager que cet angle de maçonnerie correspondait aux vestiges de l'église Saint-Julien de Montmayeur. L'intérieur de l'édifice a été entièrement fouillé, permettant de confirmer son identification et de mettre en évidence plusieurs phases de reconstruction, accompagnées d'inhumations. Notamment, les restes d'un premier édifice maçonné, de taille plus imposante, semblent pouvoir appartenir à l'église primitive. En effet, l'utilisation du mortier comme liant pour les murs est caractéristique, sur le site, des constructions les plus anciennes. Par ailleurs, plusieurs données permettent d'affirmer la présence d'une occupation antérieure à l'époque médiévale, sous l'église. Celle-ci est représentée par une fosse, ainsi que quelques fragments de céramiques protohistoriques ainsi que celle de *tegulae* antiques utilisées en remploi dans le comblement d'une fosse de moule à cloche. On peut ainsi reconstituer l'évolution chronologique de l'édifice.

État 1 (XIIe-XIIIe siècles ?). Deux fosses semblent être à rattacher à une première utilisation de l'édifice, ou tout du moins de ce secteur du site. Ces deux structures sont en effet creusées dans le sol médiéval, mais sont antérieures à l'occupation du XIVe siècle. La première, située dans l'angle nord-ouest de l'édifice, est une fosse circulaire (1,60 m de diamètre), et recoupée par le mur nord de l'église moderne. Elle est soigneusement comblée de blocs de schiste posés à plat au moment de l'installation du sol du XIVe siècle. Aucun élément ne permet d'interpréter cette structure, mais il ne semble pas s'agir, compte tenu de son aspect, d'une fosse sépulcrale. La seconde, dont l'interprétation pose problème, se présente comme un creusement circulaire situé dans la partie centrale de l'édifice. Celle-ci, qui offre des dimensions extrêmement imposantes (3 m de diamètre, pour 0,60 m de profondeur), est recoupée, au sud, par une petite fosse rectangulaire très soignée. Ces deux structures étaient peut-être toujours en usage, ou connues, au moment de l'occupation du XIVe siècle. En effet, toutes les sépultures mises au jour pour cette période les respectent. Malgré une très forte densité de fosses sépulcrales dans la moitié ouest de l'édifice, deux seulement viennent perturber (et de très peu) le bord du creusement de cette fosse. Trois squelettes, sont inhumés en position centrale de la fosse. Par ailleurs, un unique comblement scelle les creusements 549 et 538 d'une part, et les sépultures 543, 544 et 545 d'autre part.

Ces structures sont datées, par chronostratigraphie, des *XIIe-XIIIe siècles*. Elles seraient donc contemporaines de l'église Saint-Julien de Montmayeur mentionnée dans les textes (fig. 5).

14. Vidil 2007.
15. Guichenon 1650.
16. Cipolla.

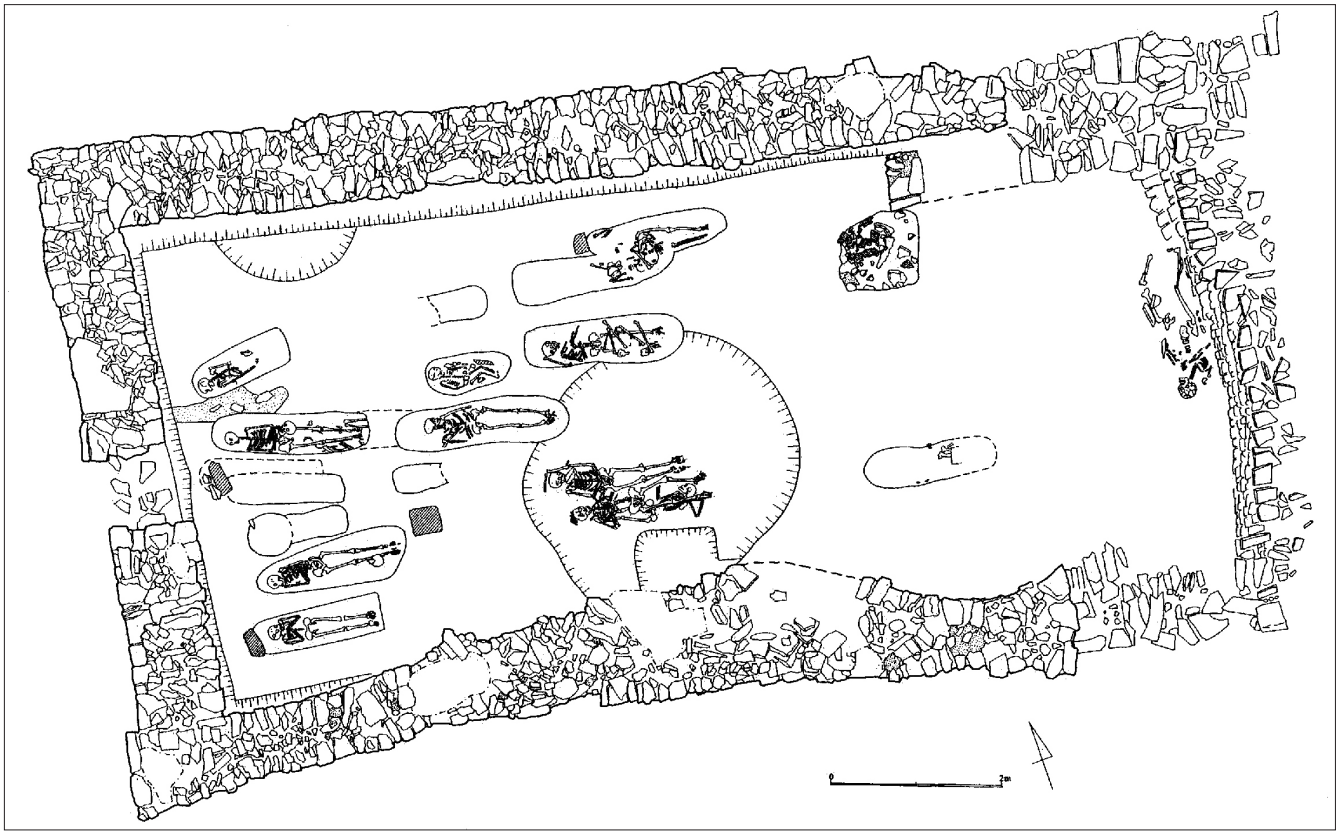

Fig. 5. Église, phase 1.

État 2 (XIVe-XVe siècles). Cet état, qui est daté par quatre analyses carbone 14[17], semble en relation avec les trois murs maçonnés mis au jour, à l'est de l'église moderne. Ceux-ci, qui forment le chevet d'un édifice primitif, plus étendu vers l'est (14,60 m de long), ont été extrêmement perturbés lors d'un affaissement de la falaise entraînant à deux reprises, dans les états postérieurs, une reconstruction totale de cette partie de l'église, plus à l'ouest. Les limites sud, ouest et nord ne paraissent pas, par contre, avoir sensiblement évolué, mais il semble qu'un léger retrait distinguait, à l'origine, le chevet de la nef.

Dès sa construction, l'église présente un aspect très rustique, à chevet plat, nef unique et sol de terre battue. Néanmoins, l'appareillage des murs, construits en blocs de schiste équarris, semble assez soigné. On remarque notamment la position oblique de la plupart des blocs, ce qui constitue par ailleurs un argument supplémentaire pour situer la construction de cet édifice dans le courant du XIVe siècle. En effet, ce type d'appareillage a également été utilisé dans des constructions de la zone castrale, notamment lors d'une réfection de la tour est, au XIVe siècle. Il faut en outre signaler la présence de plusieurs blocs de tuf utilisés en réemploi dans les remblais de fosses contemporaines des états postérieurs. Sur le site, le tuf est rarement présent ; on le trouve uniquement dans les deux tours médiévales où il sert à la construction d'ouvertures particulièrement soignées.

Le sol en relation avec cette première occupation de l'église a livré dix-huit sépultures. Toutes les sépultures sont concentrées dans la moitié ouest de l'édifice primitif, à l'exception de Sp107 (recoupée par le mur est de l'église moderne) et Sp169. Cette dernière, située dans le chevet, présente en outre deux particularités. Son orientation nord-sud, tout d'abord,

17. Les sépultures 519 et 545 sont datées entre 1320 et 1445. La sépulture 535 est datée entre 1330 et 1625. Les ossements de 514 sont datés entre 1410 et 1620 (datations laboratoire Archéolabs).

semble surprenante (les autres sépultures présentent toutes une orientation classique : tête à l'ouest et pieds à l'est, sauf Sp544). Bien que cette sépulture ait été déplacée lors de l'affaissement de la falaise, la connexion anatomique des ossements semble indiquer que ceux-ci sont proches de leur position originale. Par ailleurs, la sépulture 169 est également la seule à avoir livré un mobilier funéraire associé au squelette (une monnaie et un coquillage percé).

Le plus souvent, aucun élément architectural ne signale la présence des fosses sépulcrales au niveau du sol. Trois cas font cependant exception : les sépultures 519, 521 et une fosse non fouillée sont matérialisées, chacune, par un bloc de schiste disposé à l'extrémité ouest de la fosse. Pour cette raison, sans doute, les fosses sépulcrales ont systématiquement perturbé des inhumations plus anciennes. Toutes les sépultures fouillées sont associées à des ossements réinhumés appartenant à un, ou plusieurs autres individus (à l'exception de Sp519, mais des ossements humains épars sont présents dans le comblement de sa fosse).

Les squelettes ont, le plus souvent, été inhumés avec les bras ramenés sur la poitrine ou l'abdomen (croisés en général). Six font cependant exception :

– la sépulture 526 a le bras droit sur l'abdomen, le gauche sur le pubis. Il est néanmoins possible que ce dernier ne soit pas conservé dans sa position d'origine, la main étant absente.

– la sépulture 546, dont les bras sont ramenés sur le pubis. On notera qu'il s'agit de l'un des deux sujets immatures inhumés pour cet état (avec Sp543).

– la sépulture 552 dont le bras droit est le long du corps, le gauche ramené sur le bras droit (or les deux mains sont conservées en place). Par ailleurs, seul le tronc du squelette était conservé. Or la fosse sépulcrale, dont les bords semblent avoir été bien perçus à la fouille, ne présente pas une longueur suffisante pour avoir reçu les jambes du sujet.

– enfin, trois squelettes inhumés côte à côte dans la fosse 538 se distinguent également, mais cette structure pose, quelques problèmes d'interprétation. Il s'agit par ailleurs de l'unique sépulture multiple mise au jour sur le site.

– La sépulture 545, la plus au nord, présente une position courante, mains croisées sur le pelvis. Un bloc de schiste, présent sur la poitrine, semble s'être effondré (cercueil ?).

– Directement au sud de celle-ci, on trouve un sujet adulte (Sp543) inhumé avec le bras droit sur la poitrine, l'autre derrière la tête. Bien que ce dernier ait été perturbé (il se trouve en connexion anatomique au nord du crâne de Sp545), on peut affirmer, grâce à l'excellent état de conservation de la main gauche, qu'il s'agissait là de la position originale. Par ailleurs, la main droite, elle-même très bien conservée, semble crispée sur un bloc de schiste reposant sur la poitrine.

– Le squelette 543 repose directement sur un sujet immature qui semble avoir été inhumé sans soin, ou tout du moins dans une position plus qu'inhabituelle. D'une part, il est orienté tête à l'est, pieds à l'ouest, d'autre part le bras gauche est rejeté derrière la tête, le droit sur le côté.

De toute évidence, les sujets 543 et 544 ont été inhumés ensemble (les jambes de Sp543 épousent la forme du corps de Sp544). Par contre, Sp545 leur est de très peu postérieure[18].

Nous avons vu précédemment que la fosse 538 semblait connue au moment de l'installation des trois sépultures (leur position centrale dans le creusement ne paraît pas être l'effet du hasard). Compte tenu du lien évident entre les sépultures 543, 544 et 545 d'une part, et du fait que Sp545 soit légèrement postérieure aux deux autres, alors qu'elle est installée dans la même fosse (l'unique remplissage l'atteste), d'autre part il est possible que ces trois sujets aient été inhumés dans un même cercueil, de type caveau, posé dans la fosse 538 (rouvert au moment de l'inhumation de Sp545). La présence d'un bloc de schiste sur la poitrine de Sp545 pourrait argumenter cette hypothèse. Ce bloc semble en effet s'être effondré et, donc, être l'indice d'un espace vide sur le squelette.

18. La connexion anatomique et la position du bras de Sp543 l'attestent : ce bras a été déplacé au moment de l'inhumation du sujet 545, alors que la décomposition de Sp543 n'était pas achevée (une dizaine d'années, tout au plus, séparent les deux inhumations).

Quoi qu'il en soit, le peu de soin apparent apporté à l'inhumation des sujets 543 et 544 ne concorde pas avec leur situation, dans un édifice religieux, et dans un creusement particulièrement soigné (même si celui-ci n'a pas été conçu, à l'origine, comme fosse sépulcrale).

État 3 (XVe-XVIe siècles). Les niveaux de l'état 2 sont scellés par un limon argileux brun jaune à brun rouge qui correspond à un nouveau sol de terre battue contemporain d'une réfection de l'édifice, suite à l'affaissement de ses murs sud et est. Cette occupation est datée des années 1410-1650 par deux analyses carbone 14 (Sp95 et Sp107). La surface de ce sol portait des traces de rubéfaction assez nombreuses évoquant une phase d'incendie qui n'entraîna pas, cependant, la destruction de l'édifice.

La reconstruction de l'église, en état 3, est presque totale, mais elle reprend, dans l'ensemble, le plan primitif (les nouveaux murs sont assis sur les anciens). Le mur sud est cependant poursuivi, à l'ouest, au delà de l'emprise de l'édifice (sur 4,60 m au moins), et isole ainsi une sorte de cour, devant l'entrée du bâtiment (on ne sait pas néanmoins si ce schéma est reproduit avec le mur nord). Il est possible que ce mur, qui est percé d'une porte, ait également eu une fonction de soutènement, ou qu'il ait servi à établir une séparation entre l'église et un bâtiment situé directement au sud de celle-ci.

Par ailleurs, le chevet est, dès cet état, reconstruit légèrement plus à l'ouest (il sera à nouveau reconstruit dans l'état 4). Une sépulture de l'état 3 passe très légèrement sous le mur est de l'état 4, mais les chevets de ces deux états doivent être distants de quelques dizaines de centimètres, tout au plus.

L'église paraît correspondre, en état 3, à une construction extrêmement rustique. Les murs, qui utilisent toujours le schiste local, sont désormais liés à l'argile et l'appareil est plus irrégulier. Un dallage a cependant pu être mis en évidence sur le niveau de sol. Celui-ci, constitué de dalles de schiste, était limité à la partie centrale de l'église, face à l'autel. Par ailleurs, un moule à cloche est contemporain de cette phase de construction.

Quatre fosses sépulcrales seulement ont été creusées dans le sol de l'état 3. Toutes sont situées à l'extrémité est de l'édifice (à proximité de l'autel) et correspondent à des sépultures de sujets immatures. Les quatre squelettes ont été inhumés en *decubitus dorsal*, tête à l'ouest, et bras le long du corps (ou sur le pubis pour Sp95).

État 4 (XVIIe-XVIIIe siècles). Cet état correspond à la dernière occupation de l'édifice. L'église correspond grosso modo à celle de l'état 3, sauf pour le mur est et l'autel, qui sont reconstruits à la suite d'un nouvel effondrement de la falaise. L'édifice, qui était couvert de lauzes, présente donc toujours un plan quadrangulaire (11 x 7,50 m), avec un unique accès à l'ouest.

Un nouveau sol de terre battue est aménagé. Sur ce dernier, une série de 14 blocs de schiste semblent correspondre à un aménagement construit contemporain de l'utilisation de l'église. En effet, bien que certains accusent un fort pendage, ils forment un alignement est-ouest situé à 1,90 m du mur sud du bâtiment, c'est à dire face à l'angle sud-est de l'autel. Cet aménagement s'interrompt à 4 m du mur ouest.

La grande particularité de ce dernier état reste l'absence totale de sépultures lui étant associées. L'église de Montmayeur ne paraît plus, à ce stade de l'occupation, être paroissiale[19] et ne sert peut-être plus que de façon très occasionnelle. À la fin du XVIe siècle la paroisse de Saint-Julien est supprimée et rattachée pour moitié à Villard-Sallet, indice sans doute d'une désertion achevée. Les dernières traces d'occupation sont contemporaines d'un état d'abandon de l'édifice, alors que celui-ci est partiellement ruiné (traces de foyers ponctuels), et livrent un mobilier céramique attribuable aux XVIIe-XVIIIe siècles.

Le plan cadastral du XVIIIe siècle (*Mappe sarde*) montre dans la partie centrale du site le dessin d'une série de carrés suggérant la présence de bâtiments, mais sans utiliser les signes conventionnels qui désignent des constructions en état (et imposées comme telles). Par ailleurs, un texte de 1758, la vente de la seigneurie de Montmayeur au marquis d'Arvillard, mentionne à cet endroit des "*masures*", c'est-à-dire d'anciennes maisons abandonnées et plus ou moins ruinées. Le rapprochement de ces informations avec les vestiges décelables en surface dans la partie centrale du site s'imposait assez logiquement.

19. Il est probable que l'église de Villard-Sallet la remplace désormais.

La zone présentant en surface des indices de présence d'un habitat (microtopographie accidentée, affleurements de structures et dépressions remplies de pierres) s'étend à l'ouest de l'enclos sur une quarantaine de mètres de long dans le sens nord-sud. En largeur, elle mesure une vingtaine de mètres ; à l'ouest, elle est limitée par le rebord de la plate-forme, et à l'est elle est séparée du muret de l'enclos par le chemin actuel, qui peut recouvrir un axe de circulation ancien. Tous les murs mis au jour dans ce secteur ont un caractère rustique ; il s'agit de maçonneries d'épaisseur variable, faites de moellons de schiste local grossièrement équarris et liés de terre argileuse. Les structures, orthonormées, sont uniformément orientées selon les points cardinaux (archéologiques).

Les murs principaux sont disposés dans le sens est-ouest, parallèles entre eux, et semblent diviser différentes pièces et cours. Malgré le caractère limité de l'exploration dans cette zone, plusieurs faits intéressants ont été établis. Au sud, plusieurs murs délimitent un bâtiment dont on ne connaît pas les limites vers l'est. Ce bâtiment présente deux pièces, séparées par le mur de refend ; seule la pièce est a été reconnue jusqu'au sol d'occupation. Cette pièce comporte à l'est une structure qui s'est révélée être un four culinaire. Il s'agit d'un massif de maçonnerie de forme carrée à l'extérieur et circulaire à l'intérieur, construit en moellons de schiste liés d'argile. La sole est composée de quatre grandes dalles plates de schiste. La structure devait comporter une voûte en coupole ainsi que l'atteste le parement circulaire qui entoure la sole. La partie est de la structure est endommagée : c'est à cet endroit que devait se situer l'ouverture. L'analyse des liaisonnements de murs fait apparaître que le four est venu s'installer dans un second temps dans la pièce est. Afin de maintenir un passage au sud, on a fait déborder le four par rapport à l'alignement du mur nord (fig. 6).

Le reste de la pièce présentait, après enlèvement de la couche de destruction de la toiture (lauzes) un sol dallé de très grandes pierres plates en schiste et une structure aménagée dans l'angle nord-est. Il s'agit d'un dispositif composé de deux pierres de tuf, dont l'une est engagée dans le parement du soubassement du four, et qui présentent chacune une perforation, ainsi que d'une dalle de pierre posée sur champ. On peut interpréter cette structure comme un foyer aménagé muni d'un système pour disposer une broche tournante. On notera également que les faces internes des murs étaient crépies. Ces différents éléments – four, foyer, sol dallé – invitent à identifier ce bâtiment comme une cuisine. Le mobilier rencontré au niveau du sol se composait d'éléments métalliques – parmi lesquels une serrure et une clé –, et de verre. Au nord, sous la couche de destruction, la fouille a rencontré le rocher aplani, dans lequel étaient creusées cinq cavités de petit diamètre (0,30 m environ) et de faible profondeur (une dizaine de cm). Cette zone se présente comme un extérieur, et l'on ne peut pas dire si ces trous de poteaux sont antérieurs ou contemporains au bâtiment de la cuisine.

Nous sommes manifestement ici en présence d'un quartier d'habitation villageois. Le bâtiment en partie fouillé est sans doute une cuisine, mais il est difficile de dire si elle appartient à une seule habitation ou si elle a un caractère collectif, ce que la présence du four (banal ?) et des aménagements soignés pourrait laisser penser. Le mobilier rencontré, et notamment le verre, peut fournir une indication chronologique quant à la période d'abandon de ces structures : il se rapporte au XVI^e^ siècle.

Les recherches archéologiques sur le site de Montmayeur, limitées à la zone castrale, à l'église, et à deux bâtiments villageois nous fournissent une image relativement inattendue d'une communauté villageoise de montagne au Moyen Âge. Perché sur une crête en position stratégique dès le XII^e^ siècle, le château, comtal à l'origine, n'a, semble-t-il, pas joué un rôle important dans la concentration de l'habitat et d'attraction d'une population rurale qui reste largement dispersée. Protégé par la forteresse et doté d'une église paroissiale, il n'attire qu'une communauté très réduite, si l'on en juge par le nombre de maisons décelables à l'intérieur du *castrum* (une dizaine) et le nombre de sépultures dans l'église (une vingtaine). On peut même douter qu'il se soit agi d'un véritable village. L'hypothèse d'une enceinte castrale renfermant des annexes du château et quelques habitations de dépendants, comme une sorte de basse-cour, ne peut être exclue. De plus, la durée de vie de cet habitat est éphémère : né aux alentours du XIII^e^ siècle, il apparaît déserté au XVI^e^, victime selon toute vraisemblance de deux facteurs conjugués : l'abandon du château par ses détenteurs, au profit d'une résidence plus commode, et l'attraction de la vallée, d'accès plus facile dans un contexte d'économie rurale plus dynamique.

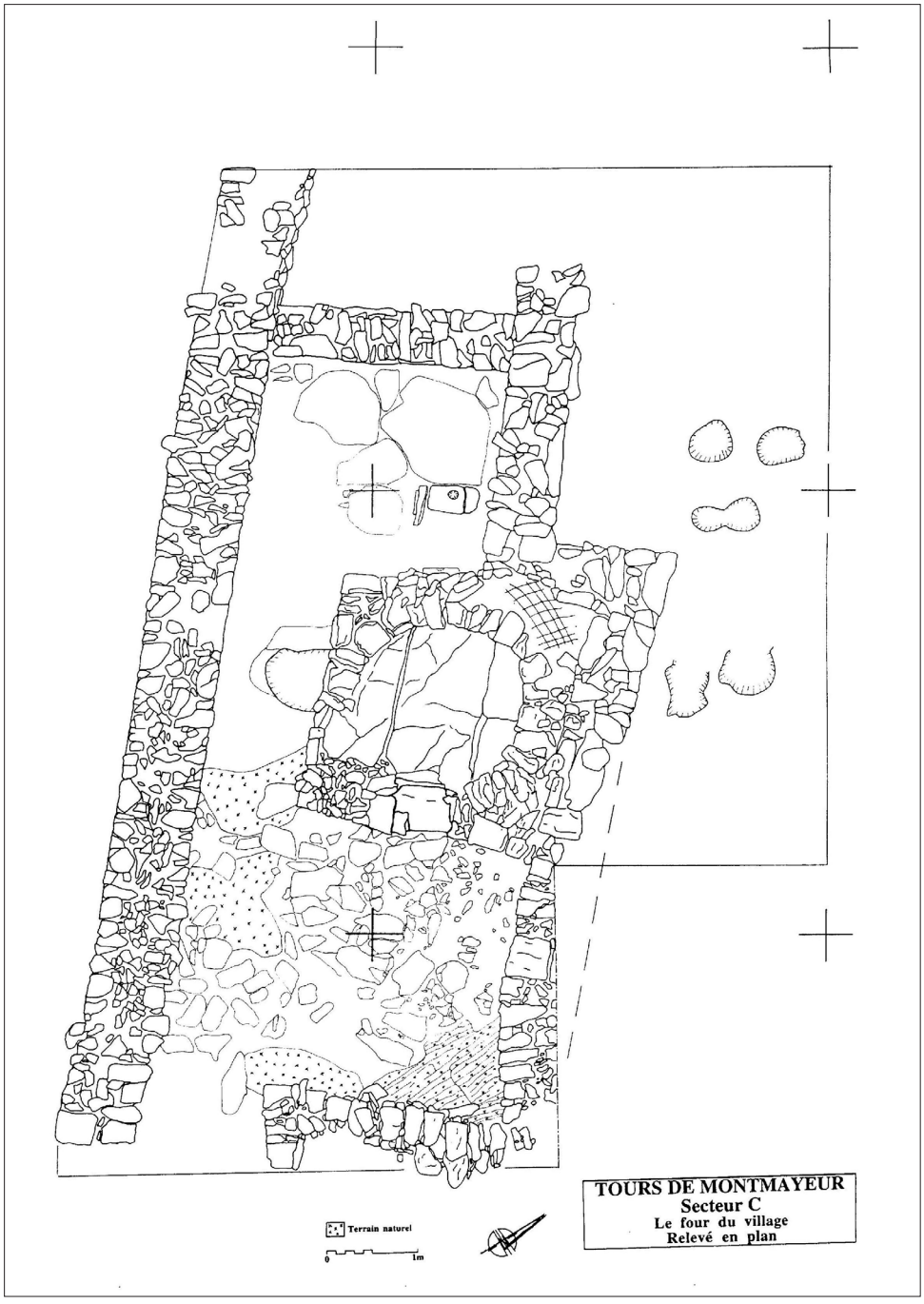
TOURS DE MONTMAYEUR
Secteur C
Le four du village
Relevé en plan
Terrain naturel
0
1m

Fig. 6. Le four.

Références bibliographiques

Bernard, F. (1931) : *Histoire du décanat de La Rochette*, Chambéry.

— (1933) : *Au pays de Montmayeur*, "in agro pignonensi 1036", *Études d'histoire féodale sur l'"ager" de Montmayeur*, Chambéry.

— (1944) : "Montmayeur dans l'histoire et la légende", *Revue de Savoie,* 4, 9-18 et 67-76.

Burnier, E. (1869) : *La chartreuse de Saint-Hugon en Savoie*, Chambéry, 1869 (cartulaire de Saint-Hugon, 250-366).

Castelnuovo, G. (1994) : *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan.

— (1997) "Les maréchaux en Savoie au bas Moyen Âge", in : *La société savoyarde et la guerre. Huit siècles d'histoire, XII^e-XX^e siècles*, Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie 100, Chambéry, 91-99.

Cipolla, C : *Monumenta Novaliciensa vetustiora*, Fonti per la storia d'Italia 31-32, n°III, Rome.

Comba, R., F. Panero et G. Pinto, dir. (2007) : *Motte, torri e caseforti nelle campagne medievali (sec. XII-XV)*, Cherasco.

Ducourthial, C. : *Châteaux, pouvoirs et peuplement dans les comtés de Belley, de Savoie et de Maurienne*, mémoire de DEA, Université Lyon 2, thèse en cours.

Guichenon, S. (1650) : *Histoire de la Bresse et du Bugey*, t. 2, Lyon, 234.

Poisson, J.-M. (1996) : "Villard-Sallet (Savoie), Montmayeur, 'Les Tours de Montmayeur'", *Archéologie médiévale* 26, 320-322, et les rapports annuels d'opération (SRA, Lyon).

— (2012) : "Pouvoir seigneurial et communautés rurales en zones de montagne. Montmayeur et la vallée du Gelon (Savoie), XII^e XVI^e siècles", in : *Villaggi, comunità, paesaggi medievali, Colloque de Bologne, 14-16 janvier 2010*, Spolète.

Vidil, E. (2007) : "Rôle des maisons fortes dans la défense des territoires en zone de frontière (Savoie-Dauphiné : XIII^e-XV^e siècles", in : Comba *et al.,* dir. 2007, 29-49.

Wurstenberger, L. (1856-1858) : *Peter der Zweite, Graf von Savoyen, Markgraf in Italien, sein Haus und sein Land*, Berne, doc. 31.